

A high-speed photograph of a single water droplet falling into a pool of water. The droplet is captured mid-fall, just above the surface, with a small splash of water below it. The impact has created a series of concentric ripples that spread outwards from the center. The water is a clear, light blue color, and the background is a soft, out-of-focus blue.

# La loi sur l'eau

**Programme régional de formation des commissaires enquêteurs**

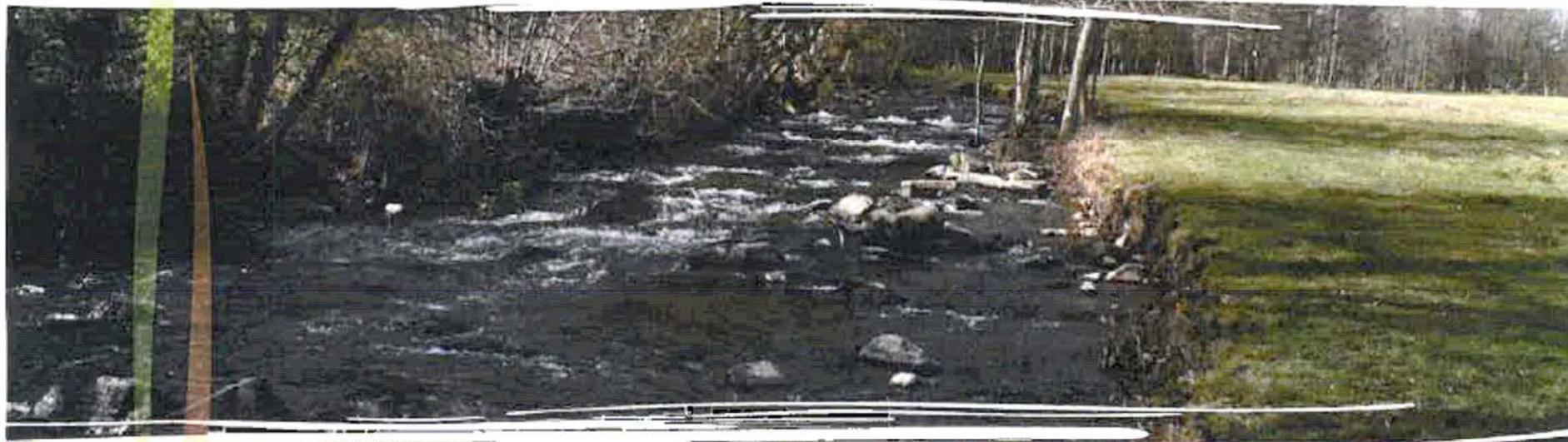
**14 et 22 mai 2013 (Louverné et La Roche-sur-Yon) 1**

# **CAS PRATIQUES**

**du SAGE Sarthe-Amont**

**et du parc d'activités  
Angers-Océane à St-Sylvain  
d'Anjou et Pellouailles-les-Vignes**

# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la **SARTHE AMONT**



Commission Locale de l'Eau

Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux

*Projet*

**Préalable indispensable  
pour les membres de la commission d'enquête publique  
de bien identifier les enjeux du territoire,**

**par le croisement du socle physique  
et des modes d'occupation des sols (sédimentation des modes actuels  
avec ceux encore visibles d'un passé plus ou moins ancien)**

**en vue**

- de pouvoir apprécier la pertinence des objectifs et des actions  
adoptés par la commission locale de l'eau

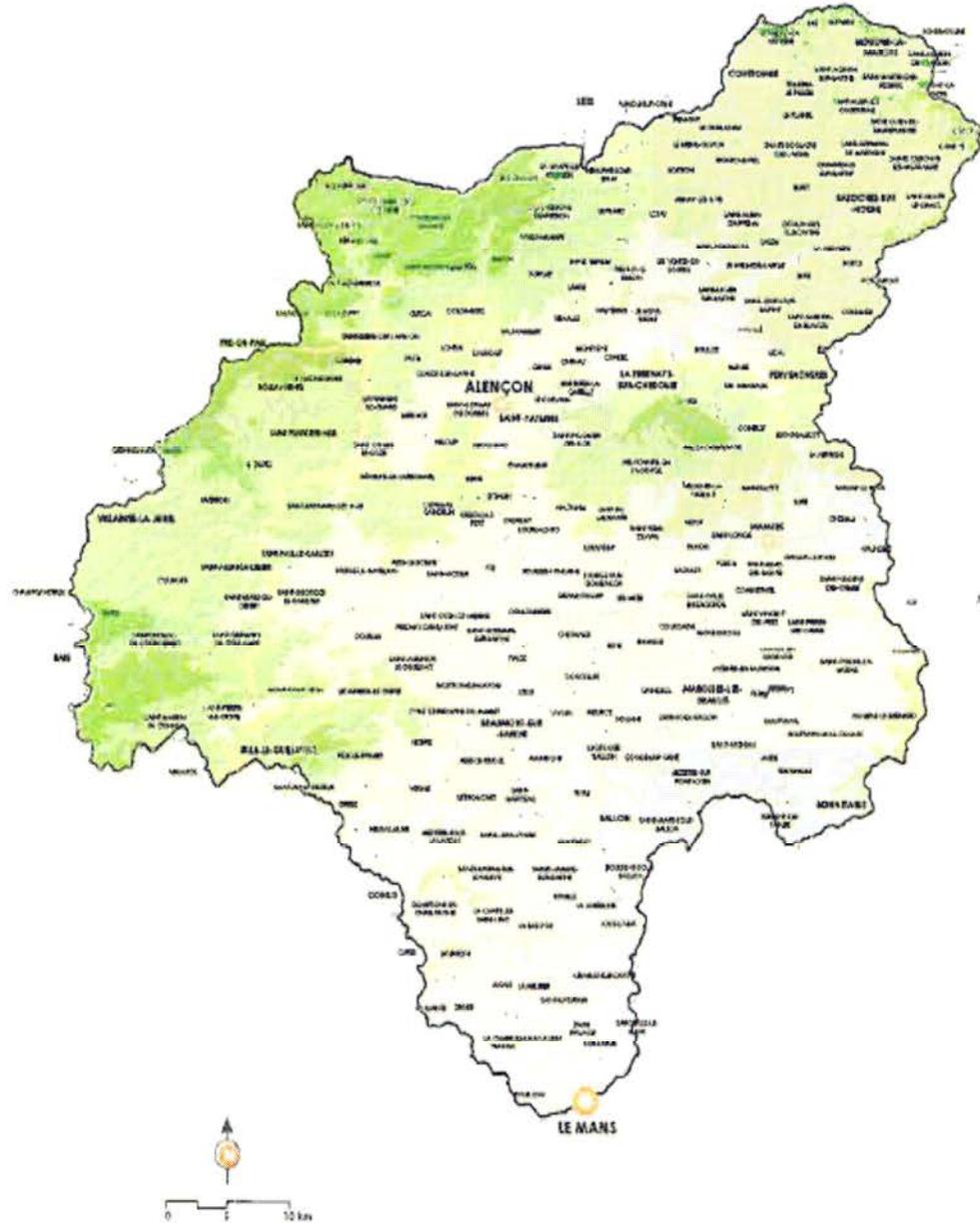
dans le plan d'aménagement et de gestion des eaux,  
ainsi que la manière dont ils sont traduits en dispositions réglementaires.

- d'être à même de pouvoir replacer à leurs justes places

« les dire » des représentants de l'État, des collectivités territoriales,  
des milieux socio-économiques et associatifs, et des « simples » citoyens.

A ce titre, la partie du plan d'aménagement et de gestion de l'eau présente un état initial de l'environnement intéressant (même si sa cartographie par l'échelle retenue manque de lisibilité) et bien représentatif du bassin versant de la Sarthe amont, comme en témoigne les cartographies suivantes.

Carte n°1 Situation géographique et périmètre du SAGE Sarthe Amont



À l'échelle du Bassin versant de la Loire

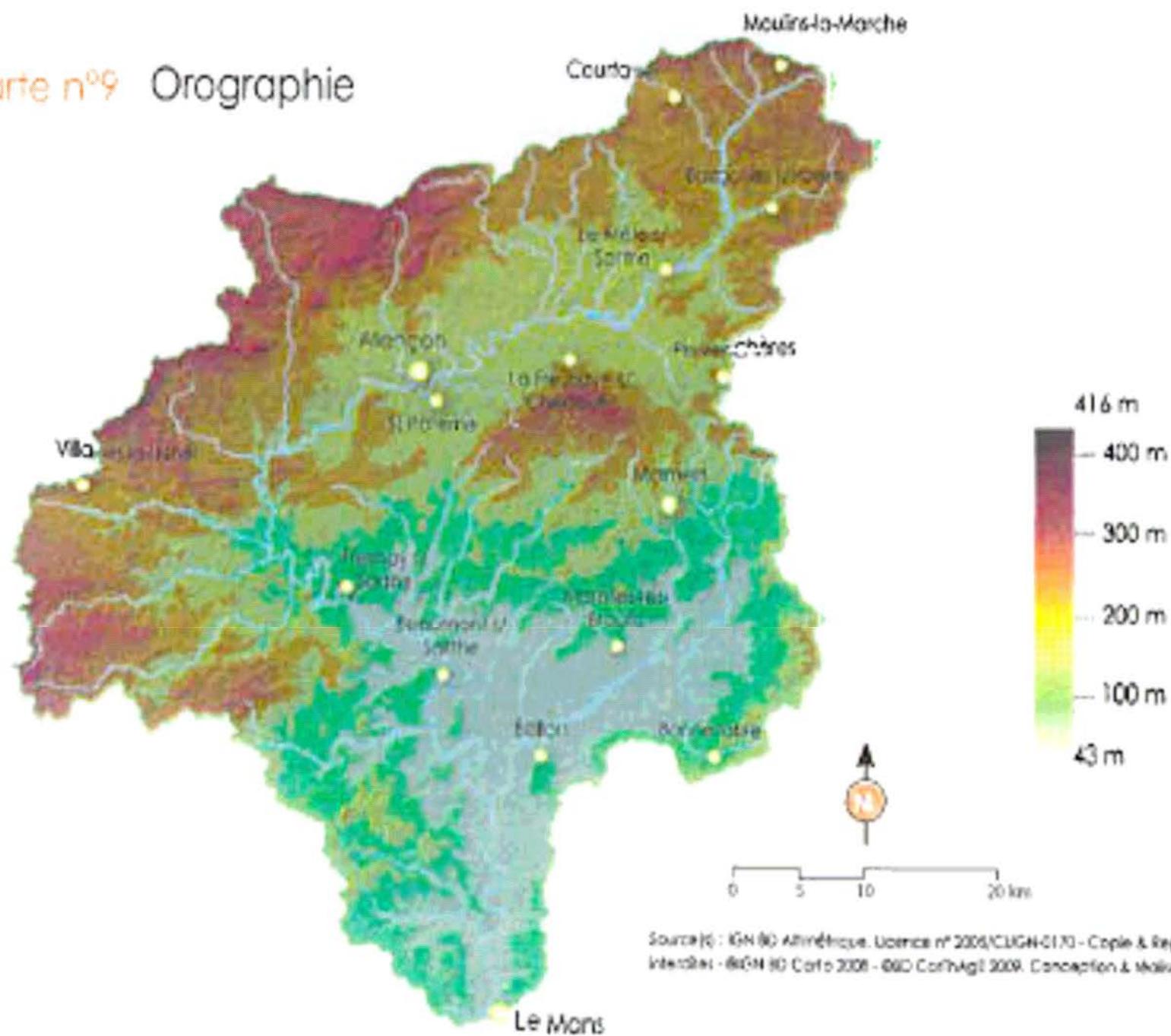


À l'échelle du Bassin versant de la Maine



Statagri - IRS 2010 - Copie à destination de la Mairie - BNCN ID Com 2006 - 680 Cartilage 2007 - Copie pour A. Hébert - 06 30 00

## Carte n°9 Orographie



## Carte n°8 Réseau hydrographique

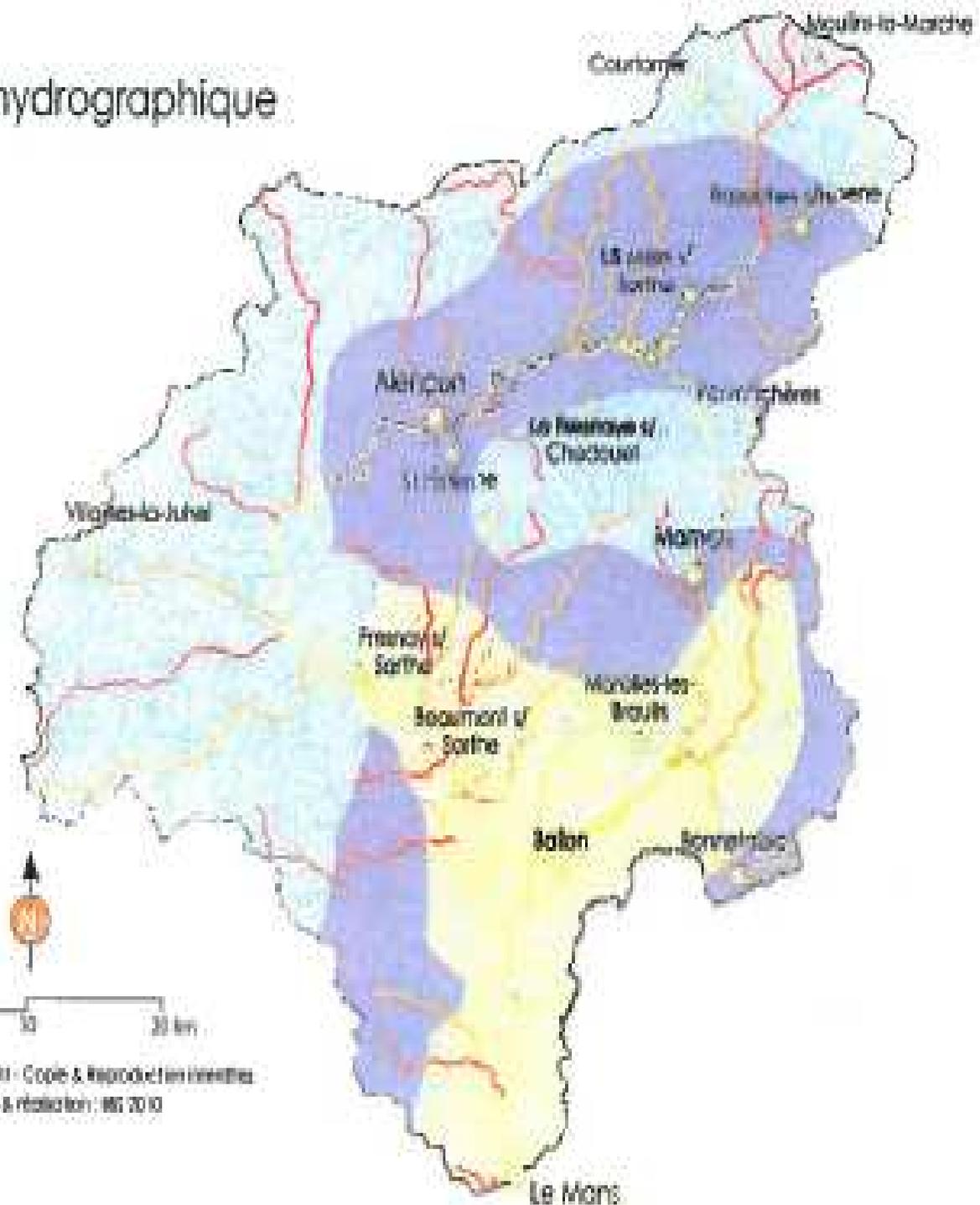
 Réseau hydrographique

Pente des cours d'eau

-  0 à 2‰
-  2 à 6‰
-  6 à 12‰
-  12 à 22‰

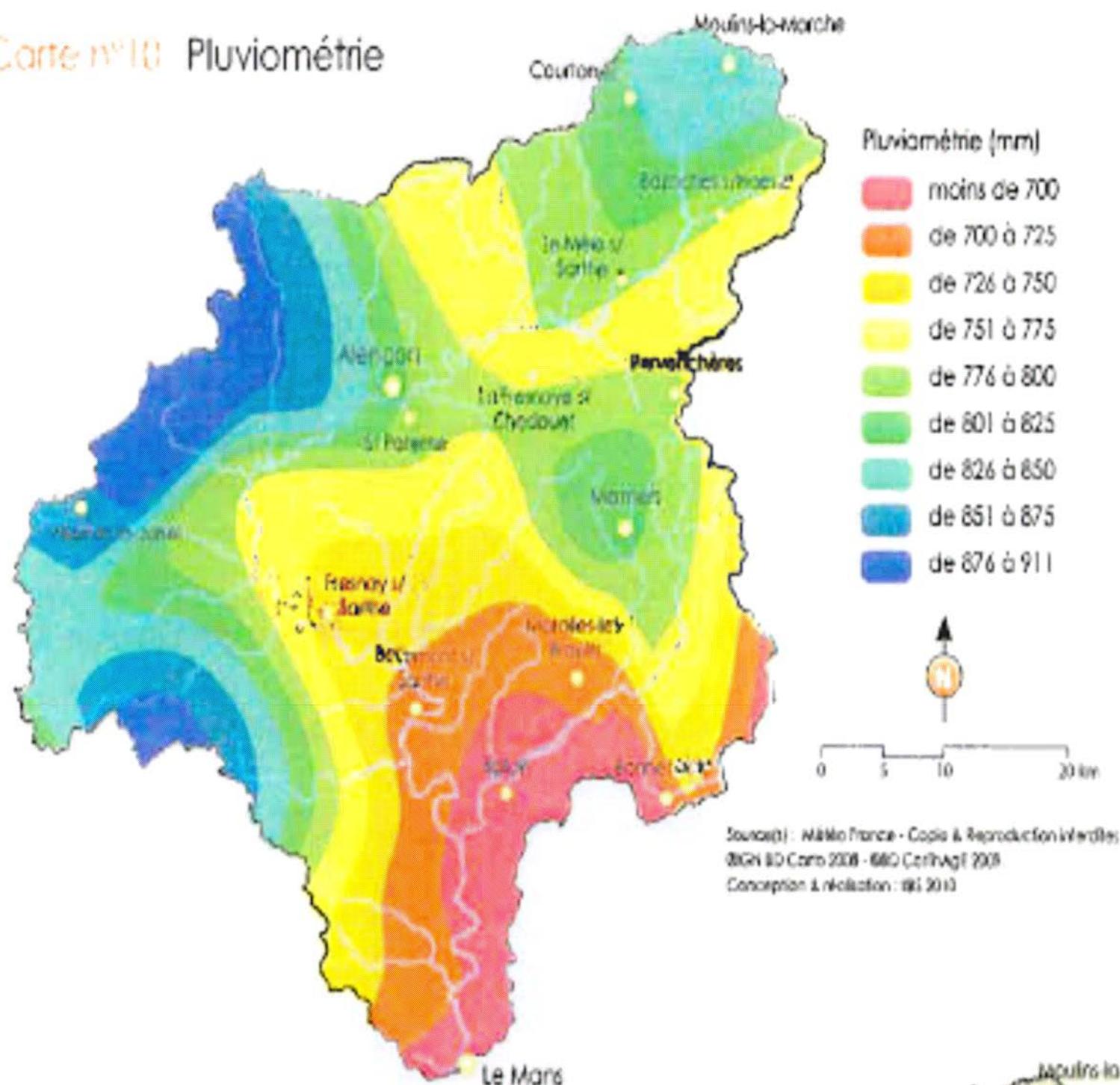
Vallées des cours d'eau

-  encaissée
-  large
-  moyenne



Source : D'après l'Atlas des lieux du SAGE Sarthe Amont - Copie & reproduction interdites  
 804 80 Carré 2006 - 060 Carriage 2007. Conception & réalisation : M6 2010

## Carte n°10 Pluviométrie



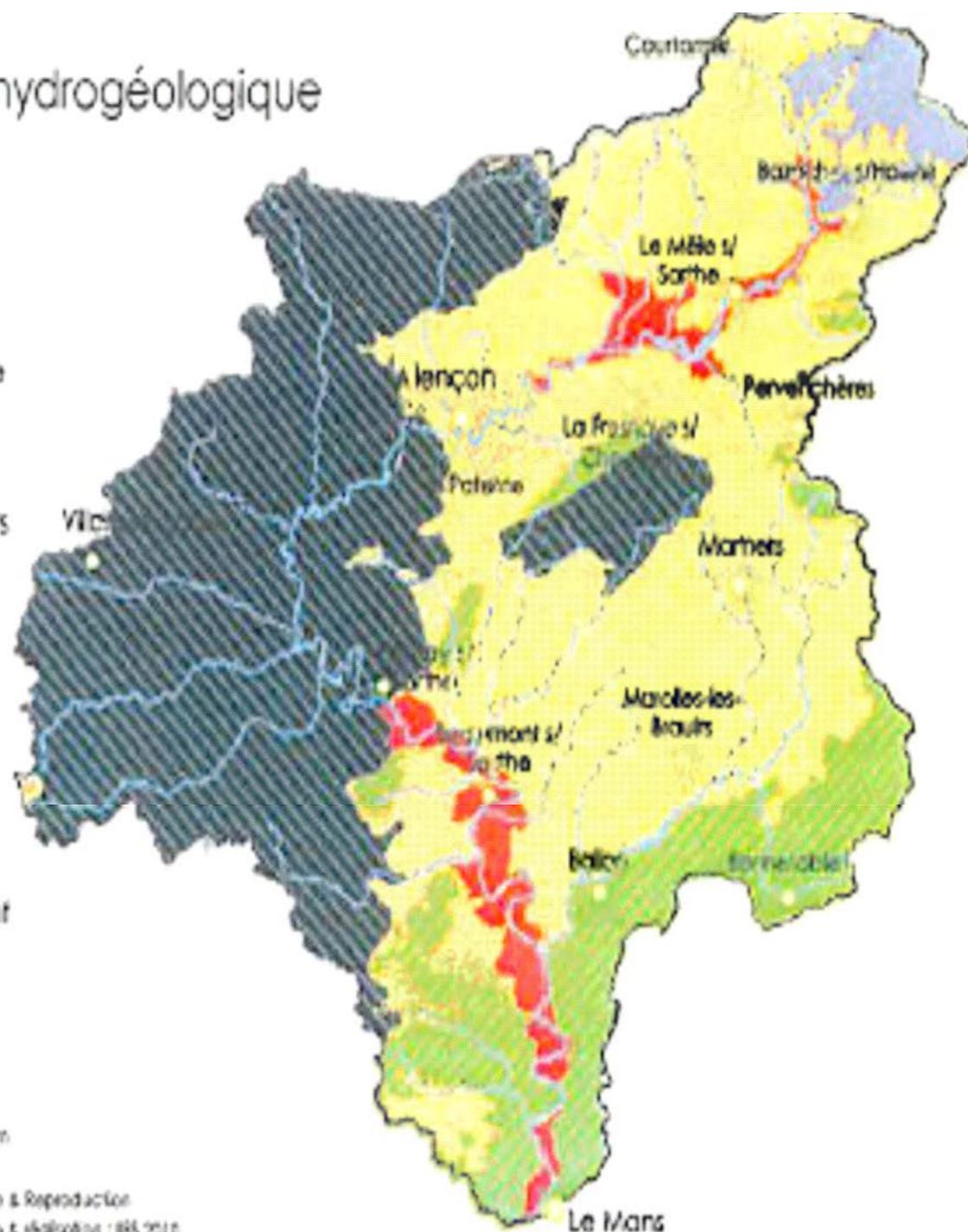
## Carte n°1 | Potentiel hydrogéologique

### Formations hydrogéologiques

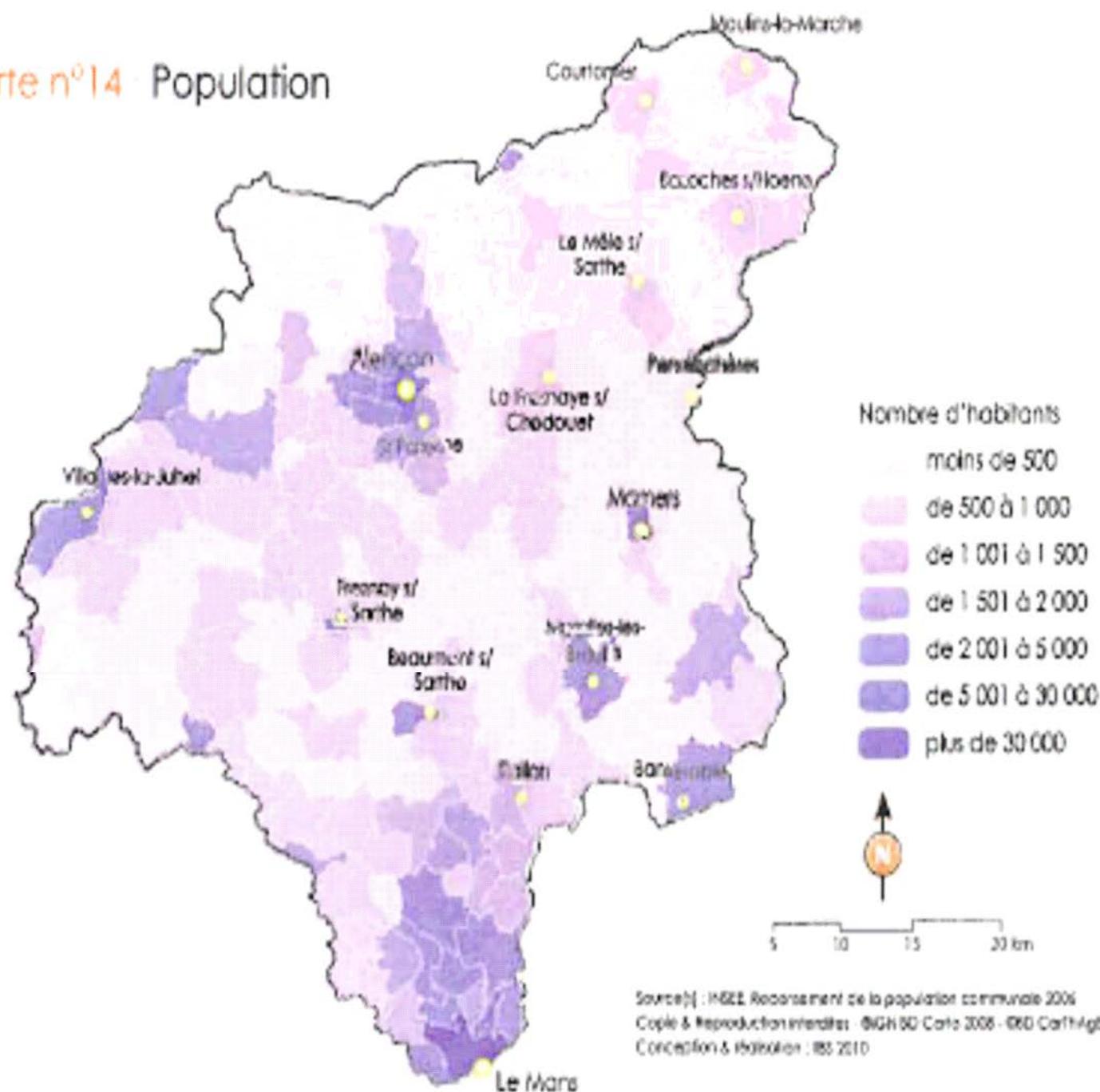
-  Aquifère de la craie cénomaniennne
-  Grand système aquifère du Pays  
Manceau - nappe cénomaniennne
-  Maine ouest : terrains peu productifs  
du Lias au Jurassique supérieur
-  Nappes alluviales
-  Socle primaire peu productif

### Potentiel hydrogéologique

-  Faiblement productif
-  Moyennement productif
-  Fortement à très fortement productif



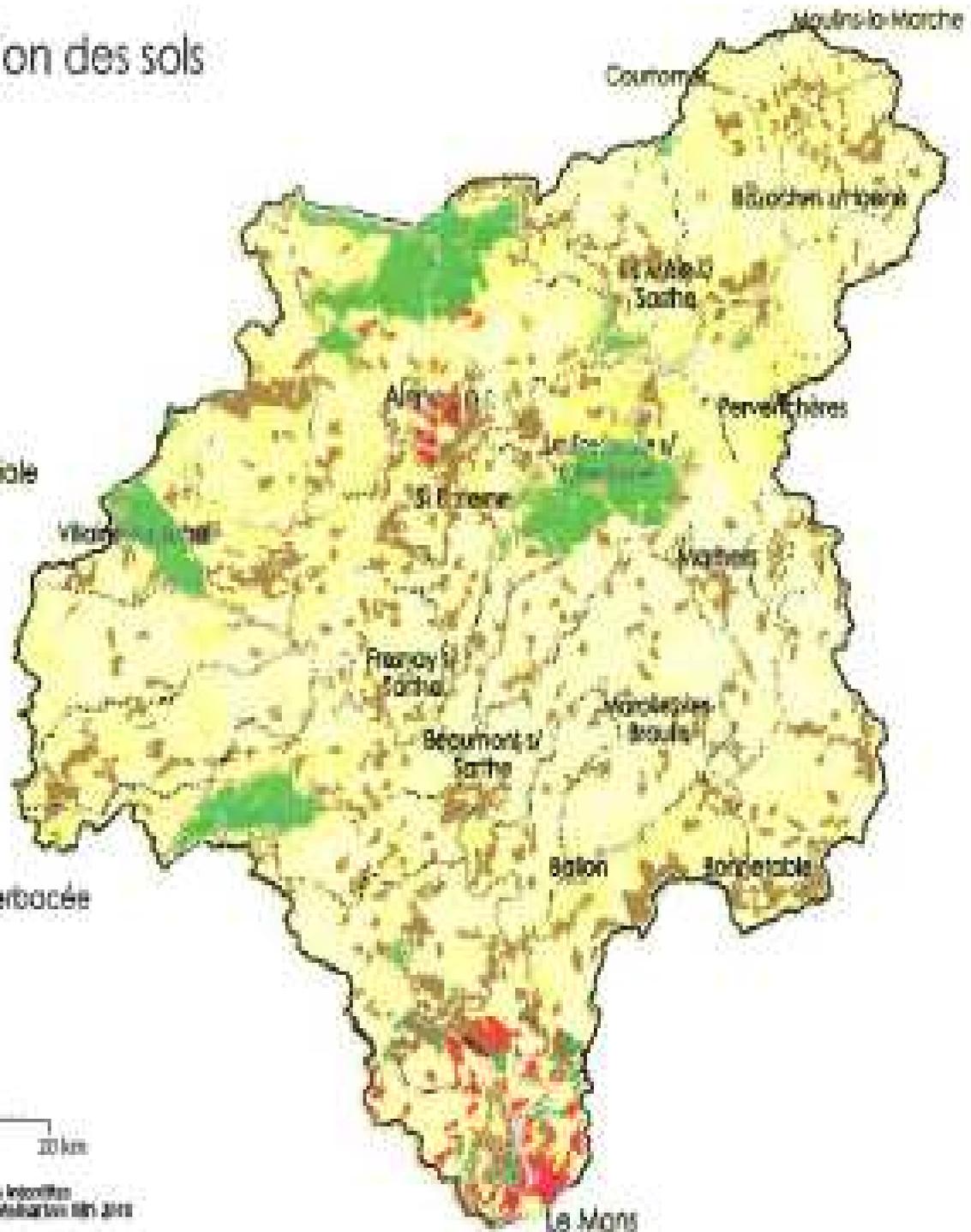
Carte n°14 Population



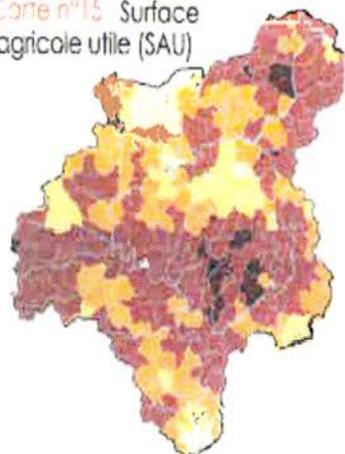
# Carte n°13 Occupation des sols

## Occupation des sols

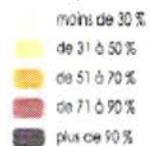
-  Zone urbanisée
-  Zone industrielle ou commerciale
-  Mine, décharge et chantier
-  Espace vert artificialisé
-  Terre arable
-  Culture permanente
-  Prairie
-  Zone agricole hétérogène
-  Forêt
-  Végétation arbustive et/ou herbacée
-  Surface en eau



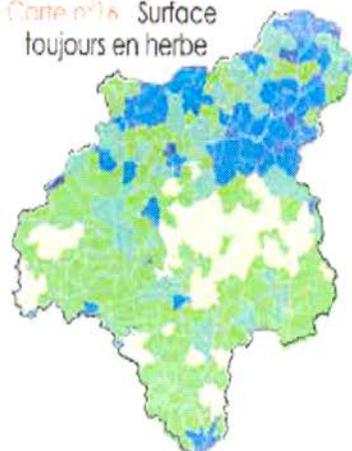
Carte n°15 Surface agricole utile (SAU)



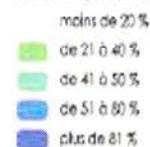
Surface agricole utilisée par commune



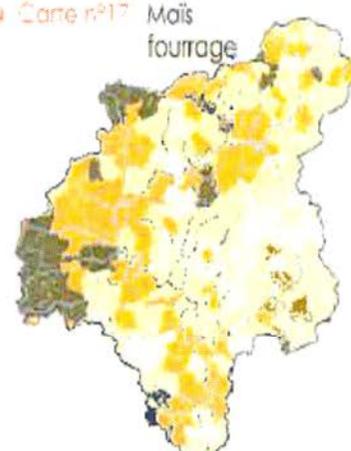
Carte n°16 Surface toujours en herbe



Surface toujours en herbe en pourcentage de SAU



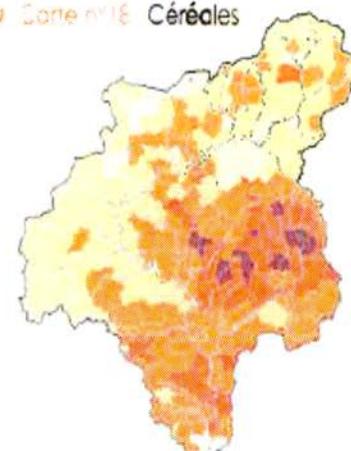
Carte n°17 Maïs fourrage



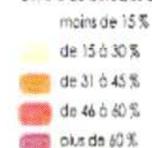
Culture de maïs en pourcentage de la SAU  
aucune culture ou secret statistique



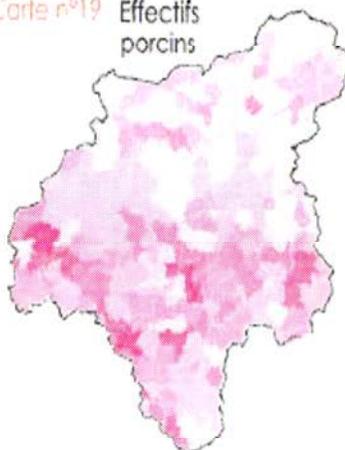
Carte n°18 Céréales



Culture de céréales en pourcentage de SAU



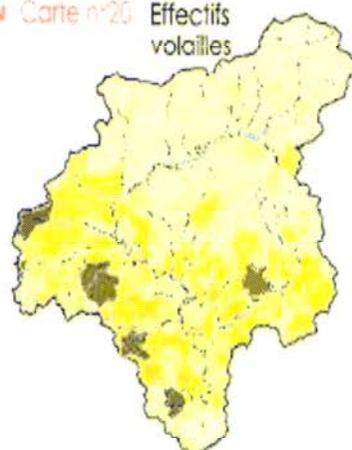
Carte n°19 Effectifs porcins



Nombre de porcins par commune



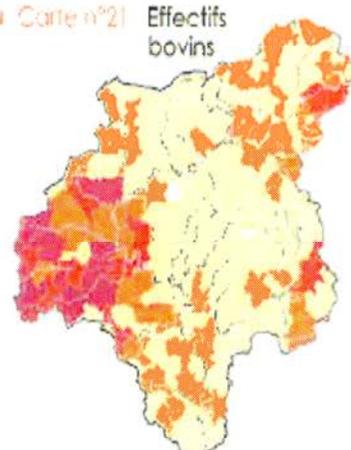
Carte n°20 Effectifs volailles



Nombre de volailles par commune



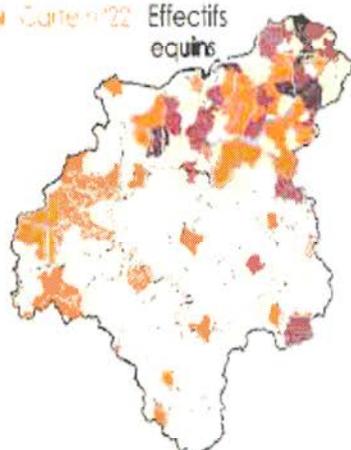
Carte n°21 Effectifs bovins



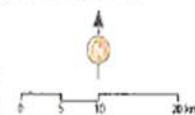
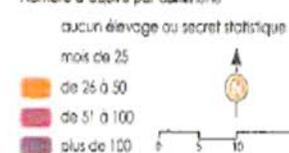
Nombre de bovins par commune



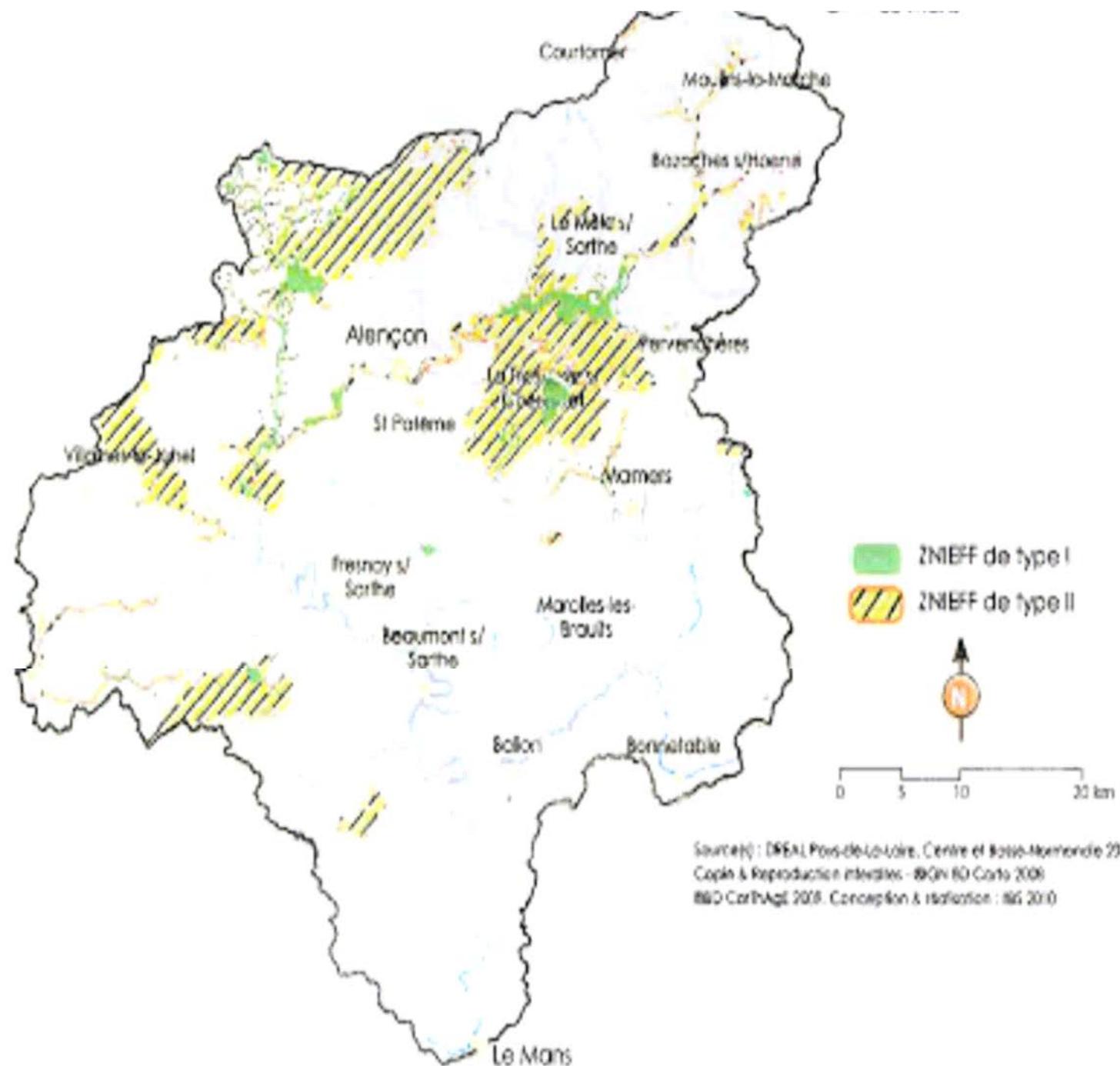
Carte n°22 Effectifs équins



Nombre d'équins par commune



Sources : Recensement Général Agricole - CARS & Agence Nationale de l'Élevage - MSA 90 - Carte 2008 - IRI - Corfu/Agd 2008 - Conception & réalisation - IRI 2010

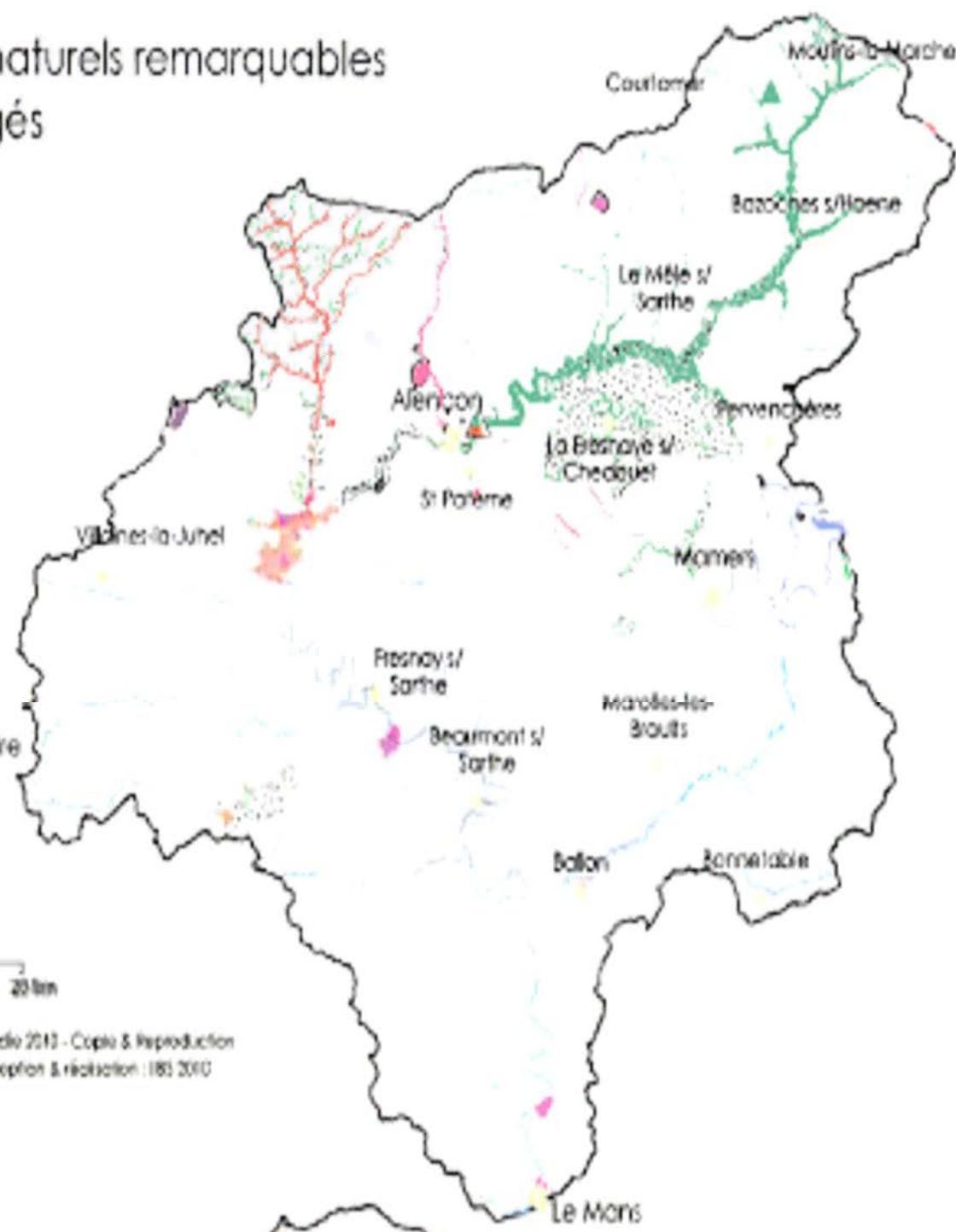


➤ Carte n°12 . Espaces naturels remarquables et sites naturels protégés

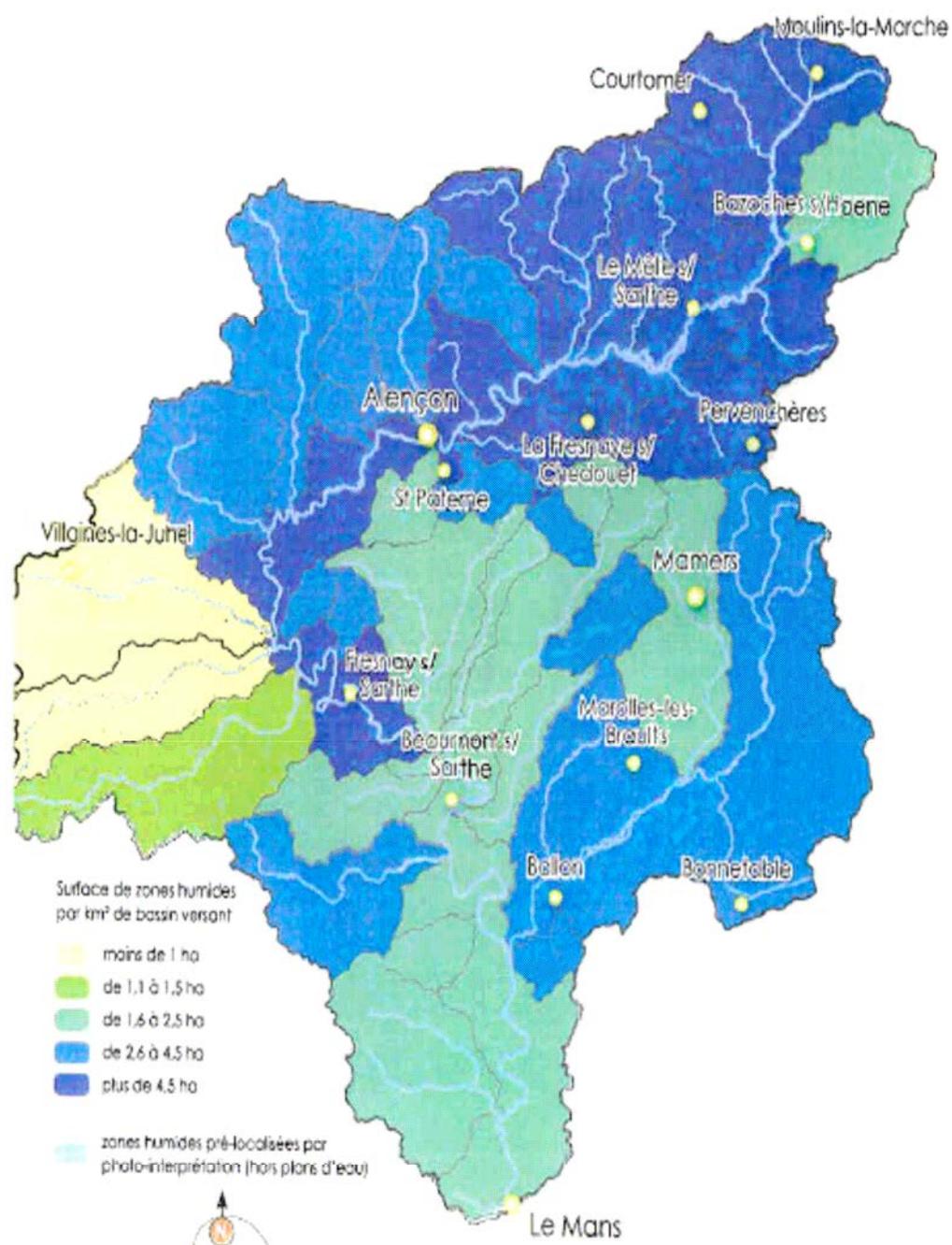
-  site inscrit
-  site classé
-  site inscrit
-  site classé
-  ZICO
-  arrêté de protection de biotope
-  zone de protection spéciale
-  habitat Natura 2000
-  site d'importance communautaire



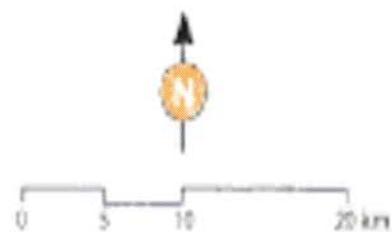
Source(s) : DREAL Pays-de-la-Loire, Cartha et Base-Normandie 2013 - Copie & reproduction interdites - ©CNRS 2008 - ©C. Carthage 2009. Conception & réalisation : IRS 2010



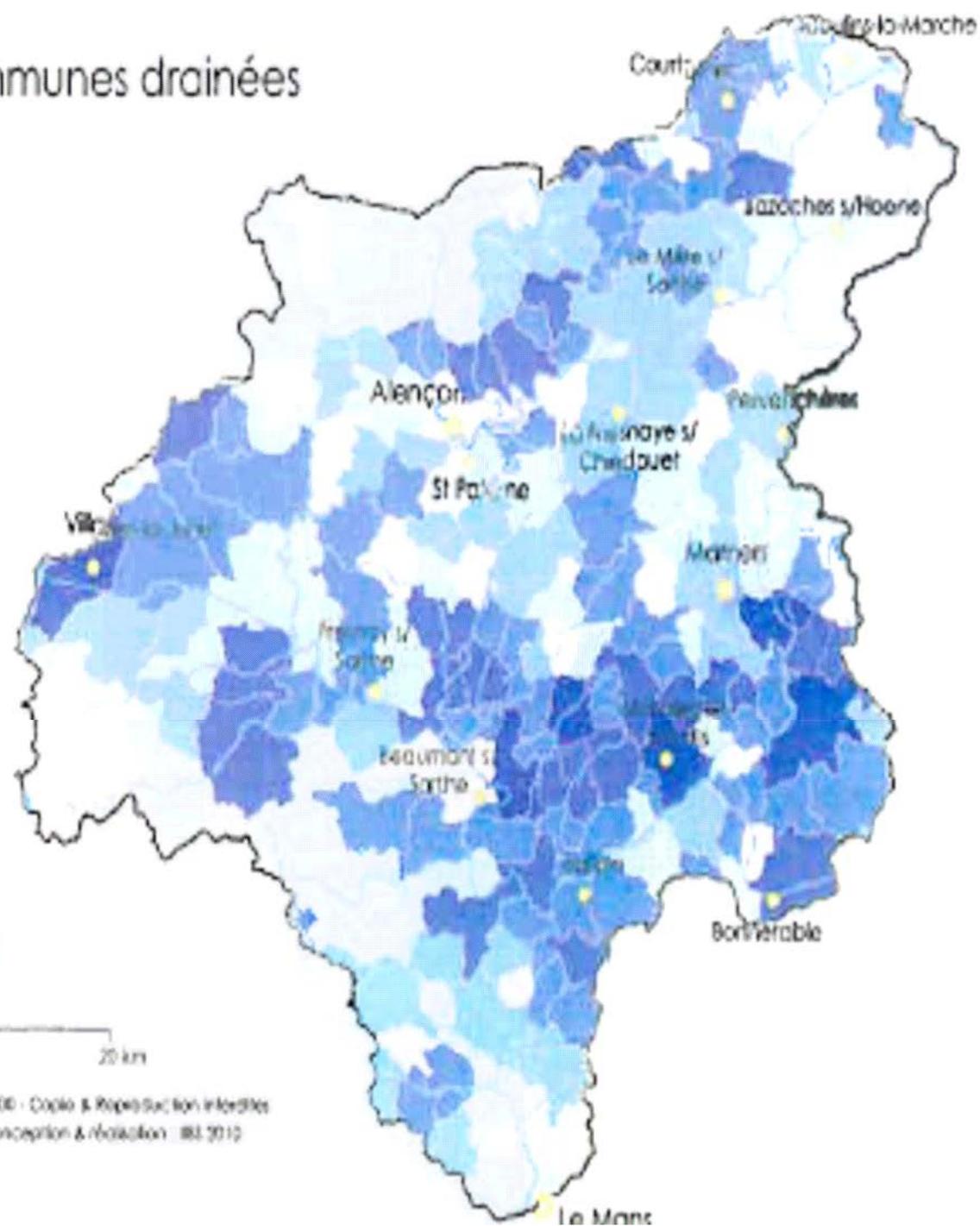
↳ Carte n°32 Densité de zones humides par sous-bassin versant de masse d'eau (d'après la pré-localisation par photo-interprétation)



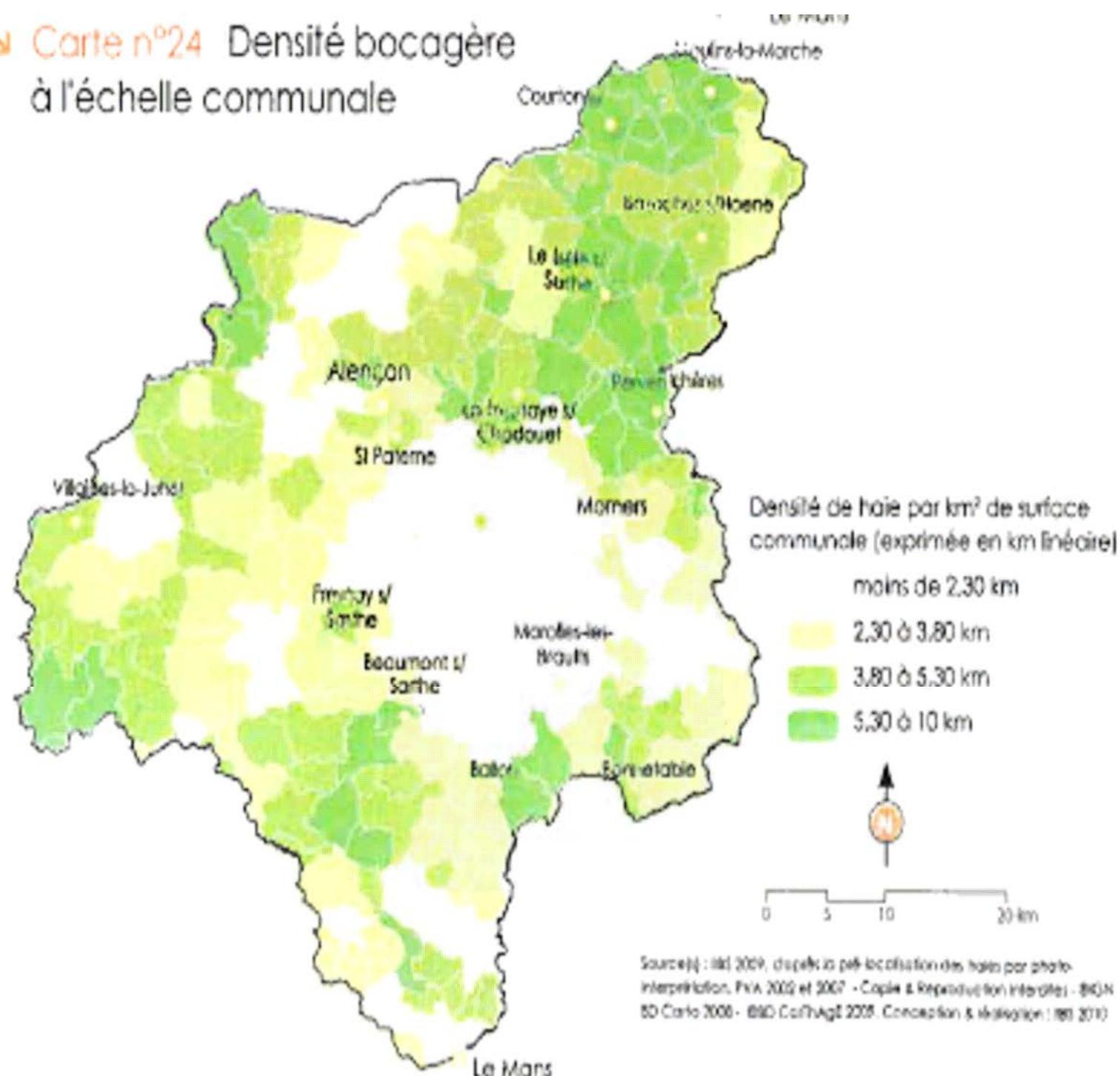
## Carte n°23: Communes drainées



Source(s) : Recensement Général Agricole 2000 - Copie & Reproduction interdites  
BIGNARD Cartes 2008 - ©BO Carthage 2008 - Conception & réalisation : BRV 2010



➤ Carte n°24 Densité bocagère  
à l'échelle communale



**B – Les implications de la DCE sur le SAGE Sarthe Amont**

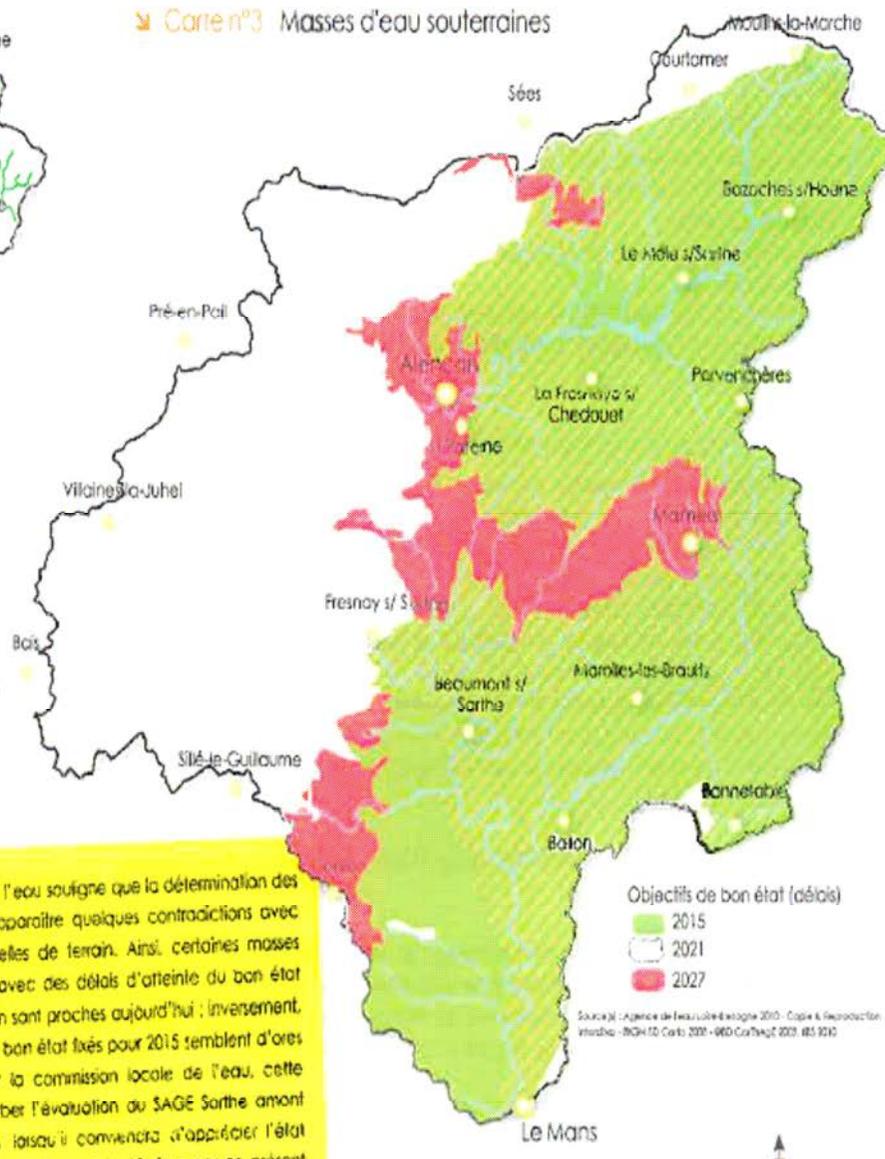
Les masses d'eau et leurs objectifs de bon état

Carte n°2 Masses d'eau superficielles



Source: Agence de l'eau Loire Bretagne 2010 - Copie & reproduction interdite - BRG 10 Carte 2009 - GAO Cartographie 2009 - BR 2010

Carte n°3 Masses d'eau souterraines

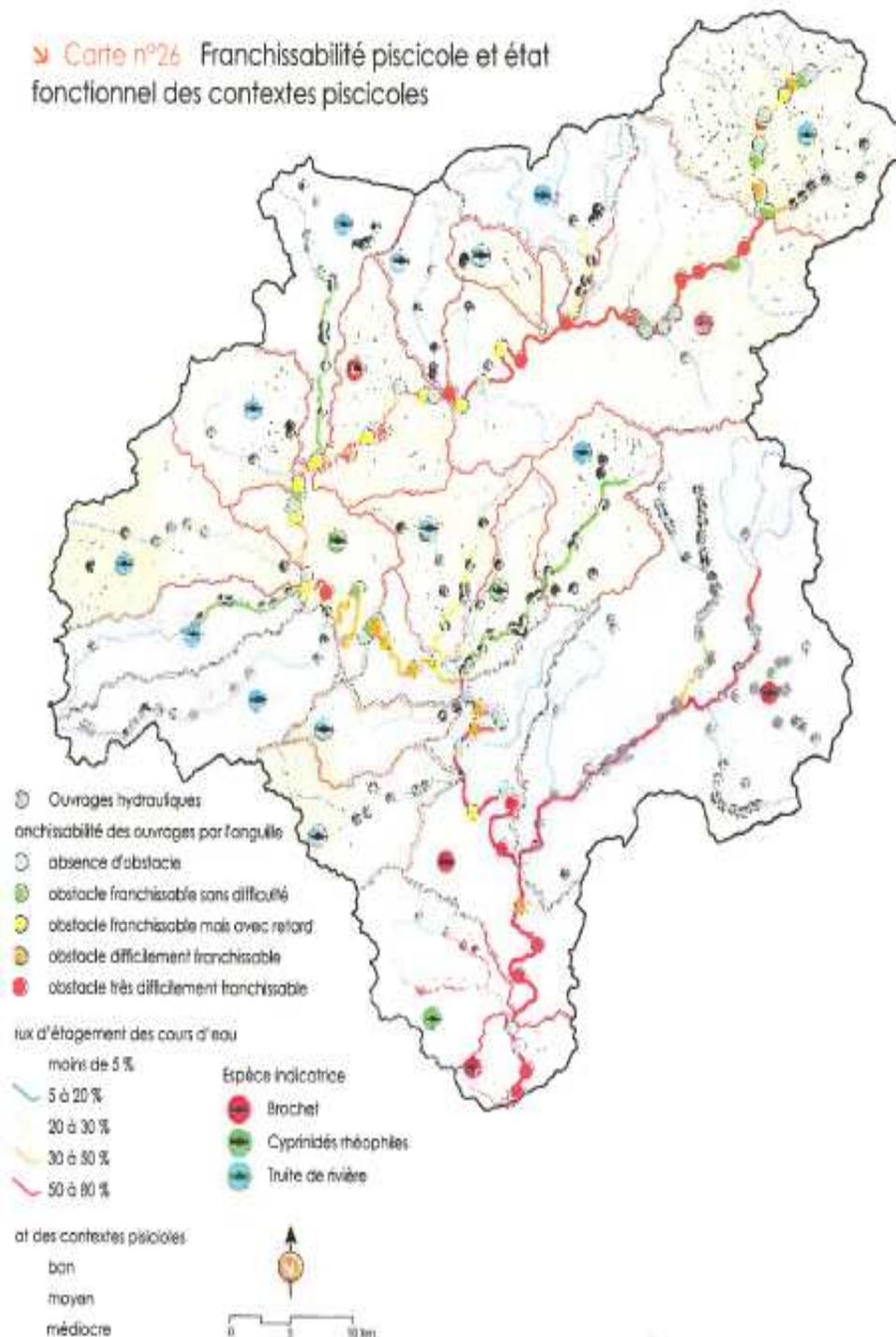


Source: Agence de l'eau Loire Bretagne 2010 - Copie & reproduction interdite - BRG 10 Carte 2009 - GAO Cartographie 2009 - BR 2010

La commission locale de l'eau souligne que la détermination des objectifs d'état laisse apparaître quelques contradictions avec les connaissances actuelles de terrain. Ainsi, certaines masses d'eau sont présentées avec des délais d'atteinte du bon état en 2027, alors qu'elles en sont proches aujourd'hui ; inversement, certains classements de bon état fixés pour 2015 semblent d'ores et déjà réalisés. Pour la commission locale de l'eau, cette situation pourrait perturber l'évaluation du SAGE Sarthe amont dans quelques années lorsqu'il commencera d'apprécier l'état des masses d'eau au regard des objectifs fixés par ce présent classement.

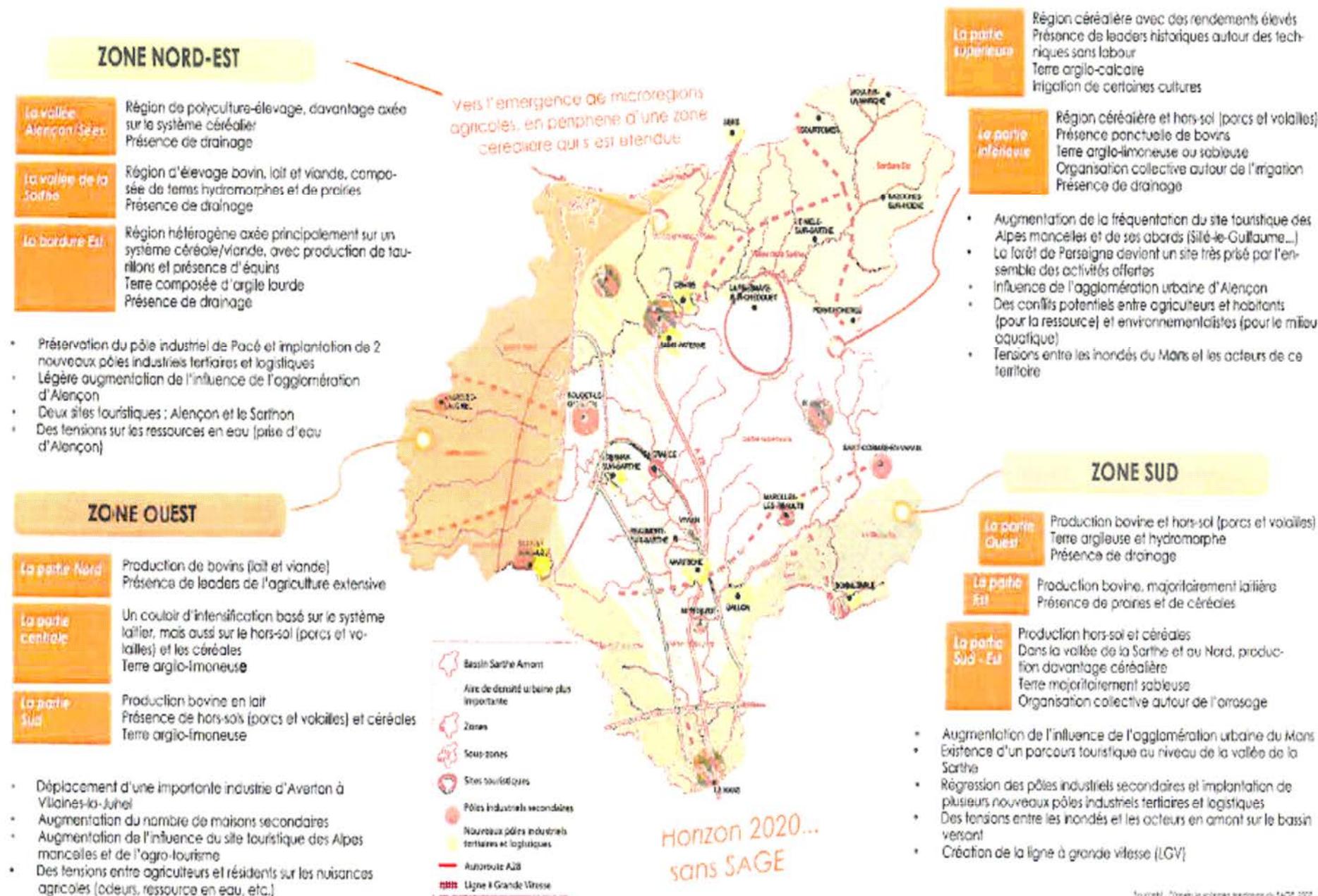


↳ Carte n°26 Franchissabilité piscicole et état fonctionnel des contextes piscicoles



## B - Les perspectives d'évolution

### • Evolutions socio-économiques et sociologiques (carte n°27)



## FORETS DE SILE-LE-GUILLAUME & D'ECOUVES

### L'Ornette, le Merdereau, la Vaudelle et l'amont du Sarthon

Une bonne morphologie des cours d'eau  
Étiages sévères ou assècs sur les affluents de la Sarthe  
Peu de zones humides, hormis sur les bassins versants du Sarthon et de l'Ornette : dégradation de certaines d'entre elles, majoritairement sur la partie Est du Sarthon  
Présence de plans d'eau, surtout sur la Vaudelle  
Présence ponctuelle d'écrevisses à pattes blanches et de frayères à truite Fario  
Secteur générateur de crues

### L'Ornie et la forêt de Silé-le-Guillaume

Une bonne morphologie des cours d'eau, mais des lits calmatés  
Forte présence de grands plans d'eau  
Présence de zones humides et dégradation de certaines  
Présence d'écrevisses à pattes blanches et de frayères à truite Fario au niveau de la forêt de Silé-le-Guillaume  
Secteur générateur de crues

## VALLEE DE LA SARTHE ET LE SAOSNOIS

### Le Tosay-Nord et la Bièvre

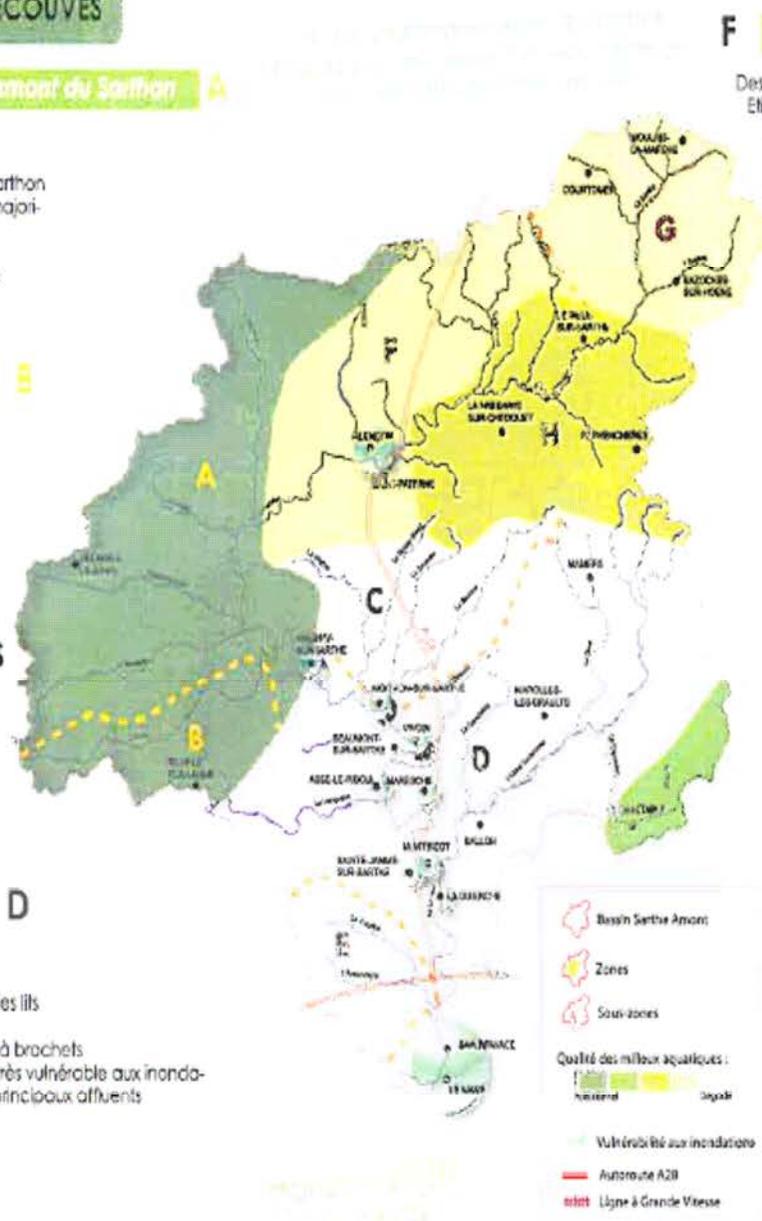
Recalibrages importants des cours d'eau et colmatage des lits  
Étiages sévères ou assècs des affluents de la Sarthe  
Présence de nombreux plans d'eau

### L'Orne saosnoise et l'aval de la Sarthe

Disparition importante des zones humides  
Nombreux ouvrages hydrauliques  
Recalibrages importants des cours d'eau et colmatage des lits  
Nombreux petits plans d'eau  
Beaucoup de prairies humides/inondables et de frayères à brochets  
Secteur générateur de crues (l'agglomération marcelle très vulnérable aux inondations), ainsi que plusieurs bourgs situés sur la Sarthe et les principaux affluents

### L'Antennière et la Courbe

Des cours d'eau avec des grands linéaires recalibrés  
Disparition de zones humides  
Présence importante de nombreux plans d'eau



## COLLINES DU MAINE & NORMANDES

### F Les affluents au Nord de la Vallée de la Sarthe

Des affluents présentant des grands linéaires recalibrés et des lits colmatés  
Étiages sévères ou assècs des affluents de la Sarthe  
Des ouvrages hydrauliques sur la Sarthe impactant la continuité écologique (franchissabilité piscicole, transport des sédiments, etc.)  
Disparition importante des zones humides et beaucoup de plans d'eau  
Secteurs favorables à la reproduction des truites Fario et présence d'écrevisses à pattes blanches sur le Sarthon, mais l'état fonctionnel des cours d'eau est fortement dégradé  
L'agglomération d'Alençon vulnérable aux inondations

### G La tête de bassin versant

Recalibrages importants des affluents de la Sarthe et colmatage des lits  
Présence ponctuelle de zones humides, mais très dégradées  
Présence d'ouvrages hydrauliques  
Secteurs favorables à la reproduction des truites Fario mais l'état fonctionnel des cours d'eau est fortement dégradé  
Diminution de la population d'écrevisses à pattes blanches  
Secteur générateur de crues

## PLAINE D'ALENÇON & FORET DE PERSEIGNE

### H La vallée de la Sarthe, en amont d'Alençon

Présence importante de zones humides fonctionnelles  
Beaucoup de frayères à brochets  
Recalibrage important de la Sarthe et de ses affluents  
Colmatage des lits des rivières  
Présence d'ouvrages hydrauliques et de nombreux plans d'eau  
Présence d'écrevisses à pattes blanches et de frayères à truites Fario en amont de la Bièvre, au niveau de la forêt de Perseigne

## LE VERAIS

### I l'amont du Tripoulin

Une bonne morphologie des cours d'eau  
Présence de plans d'eau  
Des zones humides en disparition  
Présence ponctuelle d'écrevisses à pattes blanches



## **Le projet de SAGE est bâti à partir des enjeux suivants :**

- amélioration de la qualité des eaux de surface,
- amélioration de la ressource en eau potabilisable,
- lutte contre l'eutrophisation,
- protection des populations piscicoles,
- gestion quantitative de la ressource en eau (crue et étiage)

## **Ils se traduisent en 5 objectifs :**

- agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le « bon état »,
- améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le « bon état »,
- protéger les populations contre le risque d'inondation,
- promouvoir des actions transversales pour le développement Équilibré des territoires, des activités et des usages,
- partager et appliquer le SAGE.

## L'avis de l'autorité environnementale (préfet(s) de département) en tant que source d'informations, voire d'alerte.

Cet avis, signé par le préfet de la Sarthe le 13 mai 2011,

- acte la bonne qualité de l'état initial de l'environnement (tout en relevant qu'il aurait pu être amélioré par l'intégration des données des documents d'objectif des sites Nature 2000) dont découlent des enjeux et des objectifs tout aussi satisfaisants.

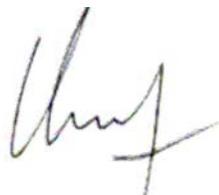
- juge que le niveau d'ambition fixé par la CLE doit permettre de contribuer efficacement aux objectifs de la DCE, et ce même s'il existe un décalage limité avec le SDAGE révisé parallèlement à l'élaboration du SAGE (ce qui explique plusieurs demandes de modification formulées par le préfet coordinateur – dont une majeure par rapport à la modification du règlement applicable aux franchissements de cours d'eau, applicable à la LGV – ce même décalage explique la faiblesse de la démonstration sur sa compatibilité avec le SDAGE).

- relève néanmoins plusieurs faiblesses : insuffisance de présentation des scénarii étudiés, (ce qui ne permet pas au public, certainement convaincu de l'intérêt de la mise en œuvre du SAGE par la seule lecture du scénario tendanciel, de juger véritablement de la pertinence de celui retenu, et ce même si la priorité mise à la restructuration de la morphologie des cours d'eau répond à un élément clé pour atteindre le « bon état »), faiblesses de l'analyse des effets du SAGE, ainsi que des mesures correctives et le suivi (du fait que de manière générale c'est un outil oeuvrant pour une évolution positive de l'environnement), caractère trop limitée de l'analyse de l'articulation entre les outils et démarches existants, et les propositions faites par la CLE, en particulier par rapport à la gestion des inondations (/PPRi).

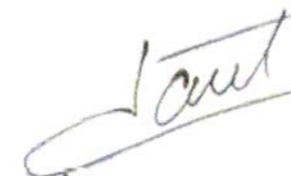
# ÉLABORATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE LA SARTHE AMONT

Enquête publique relative à la protection de l'environnement  
Du 8 juin au 13 juillet 2011 inclus

Gérard CHARTIER  
Président de la Commission



Jean TARTIVEL,  
Membre



Yves BOURDIER,  
Membre



Michel HERFRAY  
Membre



Michèle ROUSSILLAT  
Membre



Prévue initialement en avril 2011, cette enquête publique a été conduite du 8 juin au 13 juillet 2011. Le changement de dates fait suite à une demande du Préfet coordinateur afin de modifier l'article 7 du Règlement dont la rédaction n'était pas compatible avec la réalisation d'infrastructures linéaires de transport telle que la Ligne à grande Vitesse Bretagne-Pays de La Loire. Cette modification de calendrier n'a pas entraîné de difficulté majeure, seulement des délais un plus serrés qui ont affecté la réalisation de l'affichage officiel dans certaines mairies.

### **Conditions dans lesquelles s'est tenue l'enquête :**

Le périmètre important du SAGE Sarthe Amont (255 communes), étendu sur 3 départements dont deux de la région Pays de la Loire et un de Basse Normandie et les délais réduits entre la publication de l'arrêté de mise à l'enquête auraient pu être des facteurs de difficultés sans la mobilisation de tous les participants. Seul, l'affichage légal conditionné aux heures d'ouverture des mairies et à la présence des personnels de secrétariat a subi les effets de ces délais courts.

Vingt-quatre permanences se sont tenues dans dix-neuf lieux différents. Seuls cinq lieux ont bénéficié de deux permanences. Leur répartition générale dans le temps et l'espace du bassin Sarthe Amont a permis au public de s'exprimer correctement.

Malgré les efforts de communication et la demande forte de la Commission envers les médias locaux, le dossier mis à l'enquête préparé de longue date et avec de nombreuses participations n'a pas eu la publicité correspondant à l'importance du sujet. Hors l'affichage légal et les publications officielles de l'avis, l'information sur la tenue de cette enquête a été relayée par trois journaux locaux, un journal professionnel et une radio. Nous avons constaté que le nombre d'avis pris par les collectivités locales représentait d'une manière limitée l'étendue du périmètre même si une non réponse correspondait à un avis favorable.

La mobilisation de deux groupes d'acteurs de l'eau, les agriculteurs et l'Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe et dans une moindre mesure les associations de sinistrés des inondations a produit un nombre d'interventions important dans les permanences de la Sarthe, le département le plus largement représenté dans le bassin hydrographique. Cette mobilisation a été soutenue par un journal professionnel qui suivait les permanences et rappelait régulièrement les dates de celles-ci.

La Commission a ressenti une inquiétude certaine de la part d'une fraction de la profession agricole, renforcée par la situation climatique difficile du moment qui s'est traduite, parfois, par une mise en cause de cette enquête en raison du déficit d'information. Des intervenants, membres de conseils municipaux, nous ont fait part d'une implication réduite de leur assemblée locale dans la présentation du projet et dans la prise de position sur celui-ci.

| Enquête SAGE Sarthe amont- Bilan des permanences |         |                  |       |        |        |          |         |        |        |
|--|---------|------------------|-------|--------|--------|----------|---------|--------|--------|
| Lieux permanence                                 | Dates   | date arri. Reg   | C.E   | Visit, | courr. | Rqu.écr, | RquOra. | R.élec | Nb.Doc |
| S/sPréf Mamers                                   | 08-juin | 1ère perm.       | MH+CG | 0      | 0      | 0        | 0       | 0      | 1      |
| Mairie Alençon                                   | 08-juin | 1ère perm.       | JT    | 0      | 0      | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Villaines la J                            | 10-juin | 1ère perm.       | YB    | 2      | 0      | 1        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Fresnay                                   | 10-juin | 1ère perm.       | MR+CG | 3      | 0      | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Beaumont                                  | 15-juin | 16.07.2011       | MR    | 18     | 3      | 4        | 0       | 2      | 0      |
| Mairie Le Mans                                   | 17-juin | 1ère perm.       | CG    | 4      | 0      | 0        | 3       | 1      | 3      |
| MairieBazoches                                   | 18-juin | 16.07.2011       | JT    | 4      | 0      | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Marolles                                  | 18-juin | 16.07.2011       | MR+CG | 11     | 1      | 6        | 2       | 0      | 1      |
| Mairie Bais                                      | 18-juin | 15.07.2011       | YB    | 1      | 0      | 1        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie La Fresnaye                               | 21-juin | 21.07.2011       | MH+CG | 1      | 0      | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Courtomer                                 | 23-juin | 15.07.2011       | JT    | 2      | 0      | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Conlie                                    | 27-juin | 16.07.2011       | MR    | 11     | 7      | 2        | 2       | 0      | 0      |
| Mairie Ballon                                    | 29-juin | 19.07.2011       | YB    | 8      | 3      | 4        | 0       | 0      | 1      |
| Mairie St Paterne                                | 30-juin | 16.07.2011       | MH    | 7      | 0      | 0        | 3       | 0      | 1      |
| Mairie Pré en Pail                               | 01-juil | 16.07.2011       | YB    | 0      |        | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Sillé le G,                               | 04-juil | pris préf 20.07. | YB    | 11     | 7      | 4        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Bonnétable                                | 05-juil | 20.07.2011       | MH    | 6      | 4      | 1        | 1       | 0      | 2      |
| Mairie Le Mans                                   | 06-juil | pris le 15.07    | CG    | 9      | 0      | 2        | 0       | 4      | 2      |
| Mairie Le Mêle                                   | 07-juil | 20.07.2011       | MR    | 1      | 0      | 1        | 0       | 0      | 0      |
| Mairie Fresnay                                   | 09-juil | 16.07.2011       | CG    | 14     | 10     | 5        | 0       | 0      | 2      |
| Mairie Sées                                      | 09-juil | 16.07.2011       | JT    | 2      | 0      | 1        | 0       | 0      | 0      |
| S/sPréf Mamers                                   | 13-juil | pris le 13.07    | MH+CG | 23     | 40     | 6        | 0       | 0      | 3      |
| Mairie Villaines la J                            | 13-juil | pris le 13.07    | MR    | 6      | 1      | 4        | 1       | 0      | 1      |
| Mairie Alençon                                   | 13-juil | pris le 13.07    | JT    | 4      | 3      | 3        | 0       | 0      | 2      |
|  |         |                  |       |        |        |          |         |        |        |
| TOTAUX   |         |                  |       | 148    | 79     | 45       | 12      | 7      | 19     |

Note : le code couleur des cases « dates arrivées des registres » souligne la date à laquelle la Commission a pu prendre complètement connaissance des registres.

La Commission a étudié avec attention chacune des remarques et documents et, de façon à y répondre le plus précisément possible, nous avons sollicité les avis de différents services et organismes professionnels. La relation de ces rencontres est transcrite dans le rapport. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour nous conduire sur les lieux, site de Sougé le Ganelon, bords de la rivière Orne Saosnoise, moulins de Héloup et le Chevain et l'usine des eaux d'Alençon avec son captage sur la Sarthe.

La cohérence entre différents SAGE voisins a retenu notre attention et a motivé la rencontre avec un des commissaires enquêteurs du SAGE Iton (nord-est du bassin Sarthe Amont), cette enquête se déroulait en même temps et concernait des communes identiques aux marges des deux projets.

Enfin, nous tenons à souligner l'accueil de chacune des collectivités et de leurs personnels qui ont dans la très grande majorité des cas agi de façon à faciliter la tâche de la Commission en fournissant les documents et photocopies demandés lors des permanences. La mairie d'Alençon et la Sous-préfecture de Mamers par le prêt de salles équipées et l'aide de leurs employés ont apporté un soutien apprécié au travail de la Commission.

## CONCLUSIONS

Cette enquête a permis de recueillir majoritairement les avis de personnes ou associations n'ayant pas participé aux réunions préparatoires du SAGE ou non satisfaites des propositions énoncées dans le dossier.

Avant d'exposer nos conclusions, il est nécessaire de rappeler que les dispositions et actions de ce SAGE Sarthe Amont concernent 135 communes du département de la Sarthe, mais aussi 99 communes de l'Orne et 21 communes de la Mayenne. Certaines dispositions existent dans un département mais pas dans les autres (Cf. l'inventaire des cours d'eau par exemple), ce qui justifie d'autant plus que les actions soient proposées à l'étendue du périmètre du SAGE.

Prévue initialement en avril 2011, cette enquête publique a été conduite du 8 juin au 13 juillet 2011. Le changement de dates fait suite à une demande du Préfet coordinateur afin de modifier l'article 7 du Règlement dont la rédaction n'était pas compatible avec la réalisation d'infrastructures linéaires de transport telle que la Ligne à grande Vitesse Bretagne-Pays de La Loire. Cette modification de calendrier n'a pas entraîné de difficulté majeure, seulement des délais un peu plus serrés qui ont affecté la réalisation de l'affichage officiel dans certaines mairies.

Les dispositions et propositions d'actions du dossier concernant la gestion de l'eau dans le milieu agricole ressenties comme trop directives ont été rendues encore plus sensibles par la situation climatique du moment. Les propriétaires de moulins et barrages, attachés au maintien de la ligne d'eau comme l'a montré le colloque « L'eau au Top niveau » ont souhaité prolonger cette information lors des permanences. En comparaison au nombre de communes incluses dans le périmètre du SAGE et aux incidences de celui-ci sur la gouvernance des collectivités, peu de responsables de collectivités locales sont intervenus.

Après avoir étudié le dossier, sollicité des informations complémentaires et analysé les préoccupations du public, la Commission d'enquête conclut sur les éléments suivants :

**Dispositions et actions concernant le classement, l'entretien des cours d'eau et les zones humides.**

**Classement des haies**

**Continuité écologique des cours d'eau**

**Gestion de l'eau**

**Irrigation, plans d'eau**

**Protéger les populations contre le risque inondation**

**Cohérence entre les SAGE voisins**

**Règlement**

**Documents – communication- participation des acteurs de l'eau**

**Coûts et objectifs**

## **1. Dispositions et actions concernant le classement, l'entretien des cours d'eau et les zones humides**

Plus de 50 % des fiches actions font normalement référence à l'agriculture ou aux agriculteurs. (...) Il peut paraître normal que ceux qui occupent le plus l'espace dont traditionnellement l'entretien leur incombait, soit aussi les plus sollicités.

L'argument selon lequel le classement des cours d'eau a été réalisée en Sarthe en 2007 (...) ne s'oppose pas à la réalisation, en lien avec les collectivités, d'un inventaire de tous les cours d'eau... auquel les riverains, agriculteurs, propriétaires et exploitants devront être Associés.

Il a été souvent signalé que l'entretien des cours d'eau était déficient sur une partie du réseau. De nombreuses remarques souhaitent un assouplissement des règles.

« Le préfet coordinateur demande de supprimer l'interdiction totale de tout traitement phytosanitaire en zone humide. »

« La commission ne voit pas l'intérêt d'utiliser des produits phytosanitaires sur ces zones. En conséquence, elle propose le maintien de cette mention qui est déjà appliquée en Mayenne. »

« L'interdiction de la libre circulation du bétail dans les lits mineurs se justifie pour le maintien d'une bonne qualité physique et bactériologique des eaux. On ne peut qu'encourager cette mesure en aidant à la réalisation d'abreuvoirs... »

La commission estime que les dispositions visant la gestion adaptée des boisements de bords de cours d'eau ne peuvent qu'être des suggestions...

## **2. Classement des haies**

« Le rôle du maillage bocager est important pour éviter les ruissellements et les lessivages des terrains. »

Au classement en espace boisé classé, mesure très forte qui gênerait toute évolution parcellaire, la commission propose la réalisation de l'inventaire de cet élément important du paysage bocager au titre de l'article 123-17 du code de l'urbanisme.

### **3. Continuité écologique des cours d'eau**

Prise de position très largement favorable de la commission au dispositif prévu, d'inventaire et de diagnostic des obstacles à la continuité écologique, d'actions contre les ouvrages non fondés en droit, d'actions sur les ouvrages abandonnés ou non entretenus (dont une première liste établie en concertation avec l'association de sauvegarde de moulins et rivières est présentée), ainsi que sur les ouvrages busés et de franchissement de cours d'eau.

## **4. Gestion de l'eau**

Après avoir constaté la part majeure des prélèvements consacrés à l'alimentation (76 %) et la stabilité de la qualité des eaux des captages, la commission approuve les 10 actions de réduction des nitrates et phosphates d'origine agricole, ainsi que la volonté de rajouter six captages à la liste des captages prioritaires du dispositif Grenelle.

Elle note en revanche l'insuffisance des actions de sensibilisation de la population (qu'elle replace dans le contexte de l'enquête publique où les particuliers ne se sont pas déplacés).

## 5. Irrigation, plans d'eau

La commission rend compte des demandes du monde agricole d'avoir la possibilité d'accéder à la ressource en eau souterraine (à ce jour très largement réservée à l'eau potable), voire à pouvoir développer un système de retenues collinaires remplies en période hivernale.

Cette question n'étant pas intégrée dans le projet de SAGE, elle estime qu'une gestion maîtrisée des forages est à même de résoudre le problème (en mentionnant que l'utilisation à cet usage agricole des forages d'eau potable s'apparenterait à du gaspillage).

## **6. Protéger les populations contre le risque d'inondation**

Ce sujet est bien entendu particulièrement sensible au regard du PAPI Maine et du projet de barrage amont du Gué Ory très longtemps présenté comme étant la solution aux inondations du Mans. Néanmoins, seuls deux représentants d'associations de sinistrés et les agriculteurs se sont exprimés (de manière bien entendu contradictoire).

La commission, tout en avalisant plusieurs réserves du préfet coordinateur de bassin (notamment pour les empiétements du SAGE sur le domaine d'intervention du PPRi), prend à juste titre une position plus restrictive vis-à-vis des occupations des sols qui pourraient être admises dans les zones d'expansion des crues, à savoir les seules infrastructures nécessaires au transport et à la sécurité.

## **7. Cohérence avec les SAGE voisins**

Partant du constat que certaines communes peuvent se trouver sur 2 ou 3 bassins versants différents régis par des SAGE différents, la commission s'interroge sur la manière dont la commune peut établir son document d'urbanisme (cf. obligation de compatibilité).

Elle n'y apporte pas de réponse, suggérant à la commission locale de l'eau puisse contacter les autorités compétentes pour obtenir une réponse afin de pouvoir ensuite l'intégrer dans la rédaction des documents du SAGE.

A mon sens, juridiquement, s'agissant de bassin versant distinct, la réglementation communale est tenue de tenir compte des différents SAGE concernés. Nombre de communes concernées ?

## **8. Règlement**

Reprise d'observations du préfet coordinateur relatives au caractère contraignant de certaines dispositions relatives à l'entretien du lit, à la protection des berges et à l'amélioration de la continuité écologique.

## **9. Documents – communication – participation des acteurs de l'eau**

Observation majeure : « la commission a regretté que les documents mis à disposition du public, principalement les cartes, ne permettent d'identifier aisément les secteurs concernés. »

Tout en reconnaissant un effort d'ouvertures à des acteurs non membres de la CLE grâce à 3 commissions, la commission fait observer que les rubriques relatives aux « opportunités pour les acteurs » où figurent des assertions du type « améliorer l'image de... » portaient un jugement de valeur négatif sur certaines parties de la population. Elle suggère dans le même ordre d'idée d'accéder aux demandes de participation d'associations professionnelles.

Face au faible retour de la part des collectivités territoriales et du public, elle note la nécessité de renforcer la communication.

## **10. Coûts et objectifs**

Face à la faiblesse budgétaire des communes et des propriétaires riverains des cours d'eau, la commission suggère une meilleure priorisation des actions co-financées.

**La Commission d'Enquête, à l'unanimité de ses membres,  
émet un AVIS FAVORABLE  
au  
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET DE  
GESTION DES EAUX DU BASSIN DE LA SARTHE AMONT.**

La Commission d'enquête propose à la Commission Locale de l'Eau de prendre en compte dans la future rédaction du texte les recommandations évoquées au cours de l'analyse des remarques faites dans les « réponses de la Commission » et dans les conclusions ci-dessus.